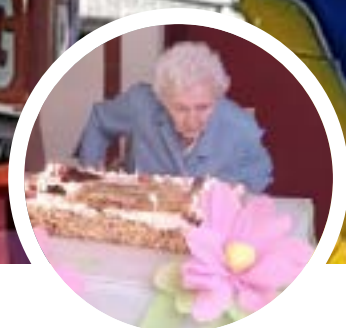


LA GAZETTE BONSOISE

bons
en-Chablais 
bons-en-chablais.fr

ÉTÉ 2021



**Cadre
de vie**

↳ P. 5



**Vie
économique**

↳ P. 18



**Vie culturelle
et associative**

↳ P. 29

EDITO

“ ENFIN DÉCONFINÉS !
IL ÉTAIT TEMPS, NOUS VOILÀ ENFIN DÉCONFINÉS !
ENFIN PRESQUE, QUASIMENT, PAS TOUT À FAIT... ”

Certaines mesures restant en vigueur ne permettent pas encore un retour complet à la normale au niveau de l'utilisation des salles communales et des animations en extérieur. La vie locale reprend néanmoins. La traditionnelle vogue de Saint-Didier a pu avoir lieu. Ce fut un succès indéniable en terme de fréquentation. L'EMMTD a pu tenir son événement de fin d'année, en extérieur. Le marché des 4 saisons, version été, a pris possession de l'espace public du centre du nouveau quartier des Prés de la Colombière, accueillant nombre de visiteurs. À cette occasion, la nouvelle halle et son espace comptoir ont pris leurs marques. L'endroit, qui a accueilli la veille l'inauguration officielle des Comptoirs de la Bio, devrait devenir un incontournable des événements en extérieur.

À l'heure où ces lignes sont écrites et où se profilent les célébrations du 14 juillet, nous tenons à remercier vivement celles et ceux (forains, exposants, artistes en herbe et confirmés, associations, bénévoles et élus) qui se sont investis dans la genèse de ces événements.

Du côté de la vie municipale, nous poursuivons le renouvellement et le renforcement des équipes dans le but d'être en mesure d'offrir à la population de Bons-en-Chablais les services nécessaires à une commune de cette taille. La tâche n'est pas simple, il est toujours aussi difficile de trouver des candidats. Le sort s'en est également mêlé. Suite à un grave accident domestique, le service urbanisme se retrouve en difficulté et contraint de fonctionner de manière très réduite. Nous nous employons à assurer son redémarrage par un remplacement temporaire. Néanmoins, ce type de profil est difficile à trouver. En revanche, nous avons accueilli quelques nouvelles personnes, en remplacement de départs, de retraite ou en retour d'arrêt. Sur le plan des équipes municipales, nous sommes en bonne voie.

Nous avons vécu dernièrement un long épisode de présence des gens du voyage sur notre commune, qui n'a pas été simple à gérer. En effet, lors de l'installation initiale place Castione della Presolana l'avocat des familles du campement a déposé un recours contre l'arrêté d'expulsion pris par la préfecture, recours qui a abouti devant les tribunaux. Leur départ du parking de la salle des fêtes est dû à une négociation avec les instances communales. Tout cela pour aller se réinstaller

à l'entrée du hameau de Brens, pour 3 semaines de plus. Nouvelle plainte, nouvel arrêté préfectoral d'expulsion, et nouveau recours déposé par l'avocat des gens du voyage. Il y aura également courant mai deux autres groupes qui seront dissuadés de s'installer suite à l'intervention de plusieurs élus Bonsois. Ce recours n'aboutira pas et le campement a dû quitter l'espace de la commune. Le répit sera de courte durée, une semaine tout au plus avant une nouvelle installation de caravanes à la zone des Bracots. Cette année est particulièrement intense au niveau des installations de campements sur tout le territoire, Bons-en-Chablais ne fait pas exception. Espérons que le reste de l'été sera plus calme de ce point de vue.

Nous continuons à avancer sur nombre de thématiques au sujet de certaines desquelles vous trouverez des détails dans les pages de cette nouvelle édition de la Gazette Bonsoise.

L'étude du CAUE sur le futur de notre commune se poursuit, les premiers ateliers participatifs ont eu lieu à la salle des fêtes, et vous avez été nombreux à répondre à l'enquête proposée dans la précédente édition de la gazette. L'action en direction des commerces se poursuit et prend de l'importance. Une réunion de présentation du projet de santé s'est tenue le 1^{er} juillet, réunissant plus de trente-cinq personnes, professionnels de santé, élus bonsois et de communes voisines, associations d'habitants. L'échange a été riche et constitue une étape de plus sur le chemin de la genèse de ce projet. Nous remercions vivement les deux intervenants qui ont conduit cette soirée, le Dr sc JM Januel et le Dr R Lopez.

Puisque l'on peut enfin se réunir, nous envisageons la mise en place des comités de quartiers pour le dernier trimestre de cette année. Vous en saurez davantage à la rentrée sur le processus de création de ces comités. Si vous voulez vous impliquer concrètement dans la vie municipale, vous serez les bienvenus, vous et vos idées.

J'en oublie et pas des moindres, car aucun des sujets d'actualité n'est en reste, je vous laisse à la lecture de cette seconde édition de la Gazette Bonsoise, qui j'espère vous plaira.

Le Maire, Olivier Jacquier

SOMMAIRE



CULTURE ET PATRIMOINE
●●●
*DES LOUPS SUR LA PENTE
DES VOIRONS*
P. 30

CADRE DE VIE
●●●
*101 BOUGIES
À LA ROSELIÈRE*
P. 5

ENVIRONNEMENT
●●●
*AUDITS
ÉNERGÉTIQUES*
P. 10

VIE ÉCONOMIQUE
●●●
*LA CONSOMMATION
À BON-EN-CHABLAIS*
P. 18

CULTURE ET PATRIMOINE
●●●
*FOIRE
DE SAINT-MARTIN*
P. 23

ZOOM SUR...
●●●
*LES FINANCES
DE LA COMMUNE*
P. 7

VIE ÉCONOMIQUE
●●●
*BIENVENUE
SUR LA COMMUNE*
P. 15

PETITE ENFANCE JEUNESSE
●●●
*L'ACCUEIL DE LOISIRS
DE BON-EN-CHABLAIS*
P. 21

AGENDA
●●●
*PROGRAMME
ÉTÉ-AUTOMNE*
P. 35

ACTUALITÉS



ENTREtenir SES EXTÉRIEURS

“ LES BEAUX JOURS SONT PAR
ESSENCE PROPICES AUX TRAVAUX
D'EXTÉRIEUR.
N'OUBLIEZ PAS POUR AUTANT
LES RÈGLES DE BON VOISINAGE. ”

Un jardin non entretenu peut causer du tort à vos voisins : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Il est nécessaire de tailler et élaguer régulièrement les branches des plantations qui dépassent d'une propriété.

Dans le cas contraire, votre voisin pourra couper lui-même les branches, les ronces ou les racines qui empiètent sur sa parcelle. Il pourra également vous contraindre à défricher votre terrain.

L'élagage des haies est à la charge des propriétaires (articles 671, 672 et 673 du Code Civil).



BIENVENUE



**DU CÔTÉ
DES
SERVICES
MUNICIPAUX**

DEUX NOUVEAUX AGENTS À LA MAIRIE

Deux nouveaux agents ont intégré la mairie de Bons-en-Chablais.

Nelly CONIGLIO rejoint le service de police municipale en tant qu'ASVP - Agent de surveillance de la voie publique.

Patrice RUBIO devient le nouveau responsable des ressources humaines.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

CADRE DE VIE



101 BOUGIES À LA ROSELIÈRE !



101 ANS !

c'est l'âge d'Hélène Borel à qui le C.C.A.S. a offert un bouquet et un gâteau.

Cécile Lheureux, animatrice de la Roselière, nous présente Mme Borel :

« Hélène Borel naît le 27 mai 1920 à Lyon. Bonne élève à l'école, elle obtient son certificat d'études puis passe un examen lui permettant de rentrer à La Poste. Elle rencontre son mari, Maurice, avec qui elle partage le goût

de la danse. Ils se rendent tous les dimanches après-midi au Palais d'hiver pour valser avec bonheur. De leur union vont naître trois enfants : Mireille, Jean-Pierre et Marie-Noëlle. Des journées familiales bien remplies. À trente ans, Hélène se retrouve veuve et éduque ses filles et son garçon avec l'aide de ses parents. Elles les emmènent régulièrement au Parc de la Tête d'Or pour s'y promener, nager et rendre visite aux animaux. Plus tard, elle prendra un abonnement à l'opéra pour écouter avec bonheur les airs qu'elle aime tant. Elle se rendra aussi annuellement au Théâtre d'Orange.

Hélène, comme son fils, est fan de Johnny Halliday qu'elle ira voir quatre fois au Stade de France. L'une de ses filles travaillant à Genève, elle se rapproche d'elle en s'installant à Machilly, au lieu-dit Chez Revillaud. Amoureuse des animaux, elle chouchoute ses chiens et ses chats. Elle en aura jusqu'à sept en même temps.

Elle rentre à la Roselière le 11 janvier 2018. Heureuse de partager de bons moments avec les autres résidents, elle se lie d'amitié avec eux. Partante pour toutes les animations journalières, elle aime répondre aux quizz et aux jeux de réflexion car elle a un très bon niveau de culture générale. Très alerte, elle est notre reine du découpage et c'est en râlant avec humour qu'elle découpe cœurs et motifs en tous genres. C'est encore avec beaucoup d'humour qu'elle aime chanter la cascade pour taquiner les filles de l'accueil comme elle le dit. Mais tout cela est une plaisanterie.

La vie n'a pas toujours été tendre avec Hélène et c'est son caractère de battante qui lui a permis de toujours relever la tête pour continuer d'avancer et de profiter de la vie. La preuve, à 101 ans, elle a accepté sans hésiter la participation au concours lancé par l'hôpital de Thonon (cf article suivant).

Nous lui souhaitons de profiter encore longtemps de toute notre équipe de joyeux drilles dans le rire et la bonne humeur »

Nous vous souhaitons un joyeux anniversaire. Gardez votre sourire, votre joie de vivre et surtout continuez de chanter « La cascade » et les classiques de Johnny !



CADRE DE VIE



LA ROSELIÈRE SE MOBILISE

L'équipe mobile d'hygiène de l'Hôpital de Thonon-les-Bains a proposé aux EHPAD du secteur de participer à un concours de sensibilisation sur le port du masque, le lavage des mains, etc... Dans le contexte sanitaire actuel, l'idée était de circonstance !

Les résidents de la Roselière ont trouvé là l'occasion d'exprimer leur créativité et leur sens de la dérision. Quel meilleur moyen pour faire passer un message sérieux que d'utiliser l'humour et peut-être un peu la provocation. Bien des artistes ont procédé ainsi. Les moyens de communication étaient libres et ont donné lieu à la création de vidéos, d'affiches, à l'écriture de chants et même d'un roman photo.

Les résidents de la Roselière, accompagnés par l'équipe soignante et d'animation, ont opté pour la création d'une affiche. Il restait à trouver des volontaires qui soient en capacité de supporter le costume, le maquillage, les accessoires, la séance photo... Des artistes, on vous dit !

Une fois l'affiche réalisée, il aurait été dommage de ne pas la diffuser. Le C.C.A.S. a financé l'impression. Vous pouvez admirer l'affiche, sourire et réagir dans différents lieux de la ville, notamment dans les écoles.

Saurez-vous reconnaître les résidents ?

Quelques indices : la première a soufflé beaucoup de bougies, le deuxième est un ancien militaire, quant à la troisième, elle fut aide soignante.



Mme Borel Hélène (assise), M. Tobatty Henri, Mme Le Seyec Andrée.

LE C.C.A.S PARLE AVEC LES FLEURS

Lors du « Marché d'été », le 27 juin, les personnes de plus de 75 ans résidant à Bons-en-Chablais ont été invitées à choisir trois fleurs qu'elles ont ensuite plantées dans une jardinière.

L'occasion pour les membres du C.C.A.S de leur dire qu'ils sont heureux de les retrouver en bonne santé et surtout que la commune est heureuse de les revoir tout simplement : un petit tour sur le marché, l'occasion de discuter, de prendre des nouvelles des uns et des autres, de commenter la vie locale, bref de prendre le temps de vivre ensemble et côte à côte.

Un petit goût du bonheur ?

Les fleurs et les jardinières ont été achetées aux Jardins de Chavannex (Sciez).



ZOOM SUR...



LES FINANCES DE LA COMMUNE COMMENT ÇA MARCHE !

LES DIFFÉRENTS ACTEURS DES FINANCES

En interne à la Mairie :

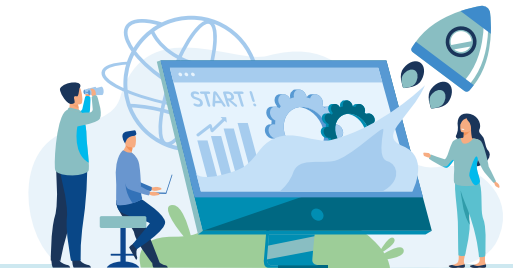
- Les membres de la commission finances : 7 élus Christèle LAVY, Pierre GILIBERT, Anne MAGNIEZ, Patrick VUILLERMOZ, Philippe DOMBRAT, Sabine ABDENBI, Marcel PIGNAL-JACQUARD, Christine TROLLET.
- Tous les autres élus qui souhaitent participer.
- Le service comptabilité composé de 2 agents.
- Et bientôt nous l'espérons un responsable finances/marchés publics.

Les partenaires extérieurs :

- L'État, La Région, Le Département.
- Les organismes bancaires.

Les services de l'État :

- Le Préfet.
- Le comptable public qui contrôle la régularité, la légalité, l'équilibre des dépenses et des recettes.



PROJET

Lorsque le service Finances/Comptabilité sera au complet et que nous aurons mis en place une véritable comptabilité analytique et des tableaux de bord, nous souhaitons ouvrir les commissions aux Bonsoises et Bonsois et créer des comités consultatifs et des budgets participatifs.

COMMUNIQUER AUTREMENT SUR LE BUDGET



Le budget comporte beaucoup de données financières pas toujours très évidentes à appréhender lorsqu'on fait le rapprochement avec une entreprise par exemple. Afin de ne pas vous assommer avec les chiffres nous souhaitons communiquer plus souvent et non plus une fois par an, en choisissant « de zoomer » sur quelques thèmes à chaque fois.

LE BUDGET 2021 : PRÉSENTATION

Les différentes étapes du processus budgétaire :

- **31/12/2020** : Clôture de l'exercice budgétaire 2020 et limite d'adoption des décisions modificatives relatives à l'exercice N-1.
- **21/01/2021** : Date limite pour l'ajustement des crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre N-1 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre entre les deux sections du budget précédent.
- **26/01/2021** : Date limite de mandement et d'émission des titres de recettes pour les dépenses et les

recettes de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre budgétaire au titre de N-1 (journée complémentaire).

- **30/04/2021** : Date limite de vote du budget primitif après organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédents.
- **30/06/2021** : Date limite de vote du compte administratif N-1.
- **15/07/2021** : Date limite de transmission du compte administratif N-1 (2020) au préfet.
- **31/12/2021** : Clôture de l'exercice budgétaire 2021.

ZOOM SUR...



LE BUDGET 2021 : PRÉSENTATION (SUITE)

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU BUDGET

- **2 sections distinctes :**
la section de fonctionnement (opérations courantes)
la section d'investissement (patrimoine, projet)
- **L'annualité :** le budget est voté annuellement pour une période d'un an.
- **L'unité :** le budget est présenté dans un document unique.
- **L'universalité :** La totalité des dépenses et des recettes doivent figurer dans le budget.
- **L'équilibre :** les dépenses et les recettes doivent être présentées en équilibre dans les 2 sections.



LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

- **Dépenses : 5.878 Millions :**
Dont Charges à caractère général = 1,63M
Dont dépenses de personnel = 2,16M
Dont Autres charges gestion courante = 1,44M
- **Recettes : 5.878 Millions :**
Dont Impôts et taxes = 2,88M
Dont Dotations État = 1,03M
Dont Fonds frontaliers = 1,35M

INVESTISSEMENT

- **Dépenses : 7.149 Millions :**
Dont remboursement dettes = 1,25M
y compris EHPAD = 674623,13€
Dont foncier, Bâtiments = 2,16M
Dont Travaux bâtiments, voiries... = 2,91M
- **Recettes : 7.149 Millions :**
Dont dotations, réserves = 3,09M
Dont emprunt = 2,00M
Dont subventions = 0,64M

LE BUDGET 2021 : LEXIQUE



LES DÉPENSES DE PERSONNEL

L'orientation budgétaire pour 2021 et les années suivantes est de pourvoir et créer tous les postes nécessaires au bon fonctionnement afin de garantir et d'assurer un service public répondant toujours mieux aux besoins de la population.

Cette mesure s'accompagne également d'une revalorisation progressive de la rémunération des agents afin que les salaires soient en cohérence avec la région.

LES RECETTES FISCALES
ET RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Seule une partie des impôts payés par les contribuables concerne la commune.

(part communale, part départementale, part État...)

Pour la partie communale nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

À la suite de la réforme de la taxe d'habitation lancée en 2018, de nombreux ménages ont vu leur taxe d'habitation diminuer avant de disparaître en 2020.

En 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

Dès cette année la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation, afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire, la partie départementale de la taxe sur le foncier non bâti sera reversée non plus au département mais à la ville de Bons. Cette opération de transfert n'a aucune incidence sur les impôts payés par les habitants.

LES FONDS FRONTALIERS GENEVOIS

Si votre résidence principale est située à Bons-en-Chablais et que vous travaillez en Suisse voisine, il est **IMPORTANT** de participer au recensement et de venir vous déclarer auprès du service population de la Mairie.

Chaque personne déclarée génère une recette de 1 300€ (versement du canton de Genève) et permet ainsi à la Ville de maintenir les équipements publics.

NB : Si vous avez récemment déménagé, pensez également à venir vous déclarer en Mairie pour faire modifier votre lieu de résidence.

LE REMBOURSEMENT
DE L'EHPAD

Lors de la mise à disposition du bâtiment de la Roselière, un bail emphytéotique administratif a été conclu entre la commune et l'EHPAD. Les conditions financières de ce bail sont aujourd'hui remises en cause et la commune devrait rembourser 674 623,13€.

Les services de la DGFIP vont proposer un étalement de cette charge sur 10 ans mais en attendant et par prudence la totalité de cette somme a été prévue dans les dépenses d'investissement.

ZOOM SUR...



L'EMPRUNT

Lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, la souscription d'un nouvel emprunt de 2 Millions a été étudiée.

En raison du faible endettement de la commune et du contexte favorable, cet emprunt est possible sans mettre en péril la capacité future à emprunter de la collectivité.

L'endettement généré par cet emprunt serait d'ailleurs inférieur à celui de 2015. L'emprunt permettra de financer les différents projets d'investissement.

À DÉCOUVRIR
DANS LA PROCHAINE GAZETTE...

Un article spécial « Habitat » dédié aux logements aidés, la loi SRU et ses conséquences sur le budget communal. La présentation de la procédure achat qui sera mise en place dans les services.

BESOIN D'ÉCHANGER OU DE COMPRENDRE

Une question, une interrogation, besoin d'information. N'hésitez pas à formuler vos demandes par mail à l'adresse : c.lavy@bons-en-chablais.fr.

La commission Finances aura à cœur de vous répondre.

ENVIRONNEMENT



AUDITS ÉNERGÉTIQUES



L'OBJECTIF DE CETTE MISSION EST DE RÉALISER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE SUR L'ESPACE ÉCOLE PRIMAIRE, ÉCOLE MATERNELLE, LA SALLE DES FÊTES ET LA MAIRIE, DES BÂTIMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE DE BON-EN-CHABLAIS.



L'audit a pour finalité d'orienter les actions de la commune en matière de maîtrise de l'énergie via un programme pluriannuel stratégique en tenant compte du contexte budgétaire et des travaux engagés ou prévus par la commune.

Ce travail est «encadré» par plusieurs textes de référence.

OBLIGATIONS DE RÉDUCTION D'ÉCONOMIE

- Le Décret Tertiaire de la Loi ELAN qui fixe des obligations de réduction d'économie d'énergie pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m²

40% d'économie d'énergie en 2030.
50% d'économie d'énergie en 2040.
60% d'économie d'énergie en 2050.

- La loi de la transition énergétique, qui fixe de nombreux objectifs dont une réduction de la consommation en énergie finale de 20% en 2030 par rapport à 2012.

- Loi Grenelle, qui fixe l'objectif de réduction des consommations d'énergie vers lequel les collectivités doivent tendre à moyen terme (2020-2030) : soit 38 % de réduction des consommations globales sur le patrimoine bâti.

Enfin, quelques réglementations sanitaires permettant d'évaluer la performance des installations en fonctionnement :

- La circulaire du 9 aout 1978 pour les débits de ventilation.

- L'aide-mémoire juridique TJ13 pour l'éclairage des locaux de travail.

Ces dispositions législatives sanctionneront les collectivités qui n'auront soit, ni atteint les objectifs, ou soit ni entrepris de mesures destinées à l'atteinte de ces objectifs. Pour le compte de la commune de BON-EN-CHABLAIS, le SYANE a mandaté ALTEREA pour la réalisation d'un audit énergétique, en voici un extrait pour 4 bâtiments communaux :

N°	Site	Bâtiment	Adresse	Type	Surface
1	Mairie	Mairie	Place Henri Boucher	Immeuble Bureaux	990 m²
2	École maternelle	École maternelle	36 rue du Châtelard	Enseignement primaire	2 065 m²
3	École primaire	École primaire	Rue de l'Avenir	Enseignement primaire	1 660 m²
4	École primaire	Extension	Rue de l'Avenir	Enseignement primaire	350 m²
5	École primaire	Restaurant	Rue de l'Avenir	Restauration	471 m²
6	Salle des fêtes	Salle des fêtes	112 avenue de Romains	Établissement culturel	2 139 m²

ENVIRONNEMENT



RÉPARTITION PAR ÉNERGIE ET ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS

La collecte des factures d'énergie des 2 dernières années permet d'observer l'évolution du coût énergétique du patrimoine étudié.

Cette facture est par la suite détaillée en fonction de la consommation des différents bâtiments, elle est ensuite détaillée dans chacune des fiches « bâtiment » qui seront mises à disposition de l'équipe municipale, afin de mener des actions pour la maîtrise en énergie et les dépenses en énergie.

77 %

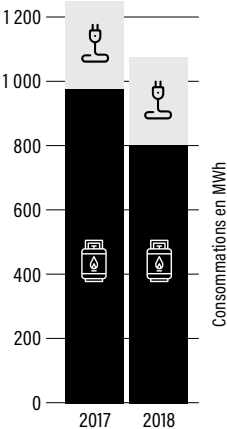


Consommation de gaz naturel

23 %

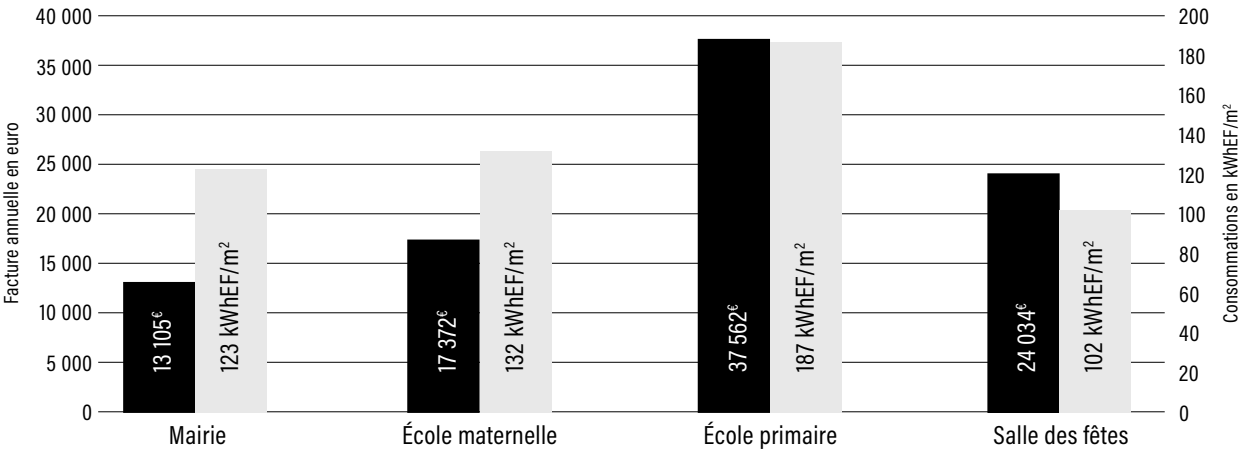


Consommation d'électricité



RÉPARTITION

ÉVOLUTION



COMPARAISON ENTRE LA SURFACE ET LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Le graphique présente le ratio de consommation d'énergie par rapport à la surface, pour comparer sur une même échelle les consommations de bâtiments de tailles différentes. On peut donc voir que pour 1 m² de l'école primaire, on consomme 50% de plus que pour 1 m² de la mairie. Ça donne une indication sur la performance du bâtiment et donc la priorité en terme de rénovation énergétique. Ensuite, on a les dépenses associées à ces bâtiments. Là, pas de ratio, mais un chiffre brut de l'impact économique de l'énergie d'1 bâtiment. On voit que le rapport entre les dépenses et les consommations n'est pas identique pour tous les bâtiments. Ça peut être dû à un manque d'optimisation des contrats d'énergie, une utilisation irrégulière, des mauvais paramètres de régulation etc. Cette étude a été réalisée de février 2021 à mai 2021.

LES ÉQUIPES CONCERNÉES PAR CETTE ÉTUDE SONT :

- Les élus, le service administratif et les services techniques de la mairie.
- Les usagers et occupants des bâtiments qui ont permis de compléter les observations faites sur le terrain.
- Le SYANE, qui a mandaté ALTEREA, définit le cahier des charges et assure la coordination des Intervenants. L'équipe d'ALTEREA, est fortement impliquée à tous les niveaux.

Pour rappel, la commune de Bons-en-Chablais est membre du SYANE, Syndicat de l'énergie et de l'aménagement du numérique de la Haute-Savoie, et bénéficie d'un accompagnement avec le conseiller énergie.

(extrait de l'étude de Valérie Jacquesson, Conseiller énergie du SYANE - www.syane.fr)



ENVIRONNEMENT



RALLUMONS LES ÉTOILES



DANS LE CADRE DE SON ACTION DE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, L'ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE INTERVIENT DEPUIS 2020 SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA POLLUTION LUMINEUSE (À SAVOIR L'ENSEMBLE DES NUISANCES CAUSÉES PAR L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL).

GRÂCE AU SOUTIEN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, DE L'OFFICE FRANÇAIS POUR LA BIODIVERSITÉ ET DU CONSEIL RÉGIONAL, L'ASSOCIATION A DRESSÉ EN 2020 UN ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES D'ÉCLAIRAGE À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT



Elle accompagne désormais les collectivités vers des pratiques d'éclairage plus sobres, dans un objectif de meilleure prise en compte de l'environnement nocturne.

Ce travail de sensibilisation va être élargi auprès des acteurs privés, car l'éclairage des commerces, locaux professionnels, entreprises, parkings... engendre localement d'importants impacts pour la biodiversité, la qualité du ciel nocturne et notre santé.

Pour l'ensemble de ces acteurs, l'arrêté du 27 décembre 2018 fixe des règles précises en terme d'extinction en cœur de nuit :

- Les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure après leur fin d'occupation
- Les éclairages des vitrines doivent être éteints au plus tard à 1 H (ou une heure après la fin d'occupation des locaux si celle-ci intervient plus tardivement). Elles peuvent être rallumées à partir de 7 H (ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt)

ENVIRONNEMENT



- Les parkings desservant une zone d'activité doivent être éteints 2 h après la fin de l'activité.

Par ailleurs, les enseignes, pré-enseignes et publicités lumineuses sont encadrées par le décret du 30 janvier 2012, qui impose une extinction entre 1 H et 6 H.



Parallèlement aux réflexions en cours dans le cadre de l'élaboration du RLP intercommunal de Thonon agglomération, l'association a souhaité, en collaboration avec le Collectif Rallumons les Étoiles, initier une action citoyenne de repérage des éclairages privés intempestifs.



L'OBJECTIF DE CETTE OPÉRATION EST D'ALLER À LA RENCONTRE DES COMMERÇANTS ET PROFESSIONNELS DONT LES ÉCLAIRAGES NE RESPECTENT PAS LA RÉGLEMENTATION, AFIN DE LES INFORMER, DE LES SENSIBILISER ET DE LES ACCOMPAGNER DANS UNE DÉMARCHE DE MISE AUX NORMES DE LEUR ÉCLAIRAGE SELON UN CALENDRIER.



CALENDRIER

- **Juillet/août 2021** : repérage terrain des éclairages privés intempestifs, en ciblant tout particulièrement les zones d'activités économiques (et notamment la zone d'activités des Bracots).
- **Septembre/octobre 2021** : échanges avec les commerces, entreprises, professionnels identifiés (rencontres, échanges courrier, échanges téléphoniques...).
- Un second passage terrain sera effectué à l'issue de ces démarches pour vérifier les changements de pratiques d'éclairage opérés.

Bien sûr vous serez informés tout au long de ces démarches et l'association reste à votre disposition pour toute information complémentaire.



RENSEIGNEMENTS :
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
HAUTE-SAVOIE
Fédération départementale des
associations de protection
de la nature et de l'environnement

SITE INTERNET :
fne-aura.org/haute-savoie

TÉLÉPHONE :
09 72 52 33 68



VIE ÉCONOMIQUE



DES ENTREPRISES DE LA ZONE ÉCONOMIQUE DES BRACOTS S'ENGAGENT



DEPUIS UN AN, UNE VINGTAIN D'ENTREPRISES DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DES BRACOTS SE RETROUVENT CHAQUE TRIMESTRE POUR ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LEUR RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.



Depuis un an, une vingtaine d'entreprises de la zone d'activité des Bracots se retrouvent chaque trimestre pour engager une réflexion sur leur responsabilité sociale et environnementale.

Cette mobilisation lancée par Nicomatic s'inspire du réseau G.R.E.N, Groupement pour la Responsabilité Environnementale des Entreprises, né dans la Vallée de l'Arve et co-créé par des entreprises de ce territoire. Le réseau G.R.E.N a rapidement prouvé sa raison d'être en fédérant une petite centaine d'entreprises.

À Bons en Chablais le réseau s'est composé d'un premier noyau d'Artisans, de PME et de Grandes Entreprises. Entrepreneurs et collaborateurs ont échangé sur une première définition des finalités.

Trois grandes thématiques ont été évoquées à partir desquelles des actions concrètes ont été listées.

SUR LA MOBILITÉ

- Organiser le covoiturage,
- Proposer des solutions de mobilité douce entre la gare SNCF, certaines communes environnantes et la zone des Bracots,
- Demande de lien en transport collectif également entre la gare SNCF et la zone des Bracots,
- Participation à la journée sur la mobilité

SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Mutualiser des bornes de recharge pour les véhicules électriques,
- Changement des éclairages pour les locaux en LED

ÉCONOMIE CIRCULAIRE LOCALE

- Revalorisation des déchets,
- Tri sélectif,
- Points de collecte de compost,
- Repenser les emballages,
- Jardins partagés.

Il a été aussi souligné le besoin de mieux se connaître, de partager les bonnes pratiques et de chercher des solutions collectives aux problématiques communes.

Un mode d'organisation est proposé avec des réunions trimestrielles, la possibilité de travailler en petit groupe, la mise en place d'une messagerie facilitant la communication et une animation tournante basée sur le volontariat. Ce collectif s'adresse à toutes les entreprises de la zone des Bracots qui le souhaitent.

Participent aussi comme observateurs et soutien la Commune de Bons-en-Chablais, Thonon agglomération et l'Agence économique du Chablais.

VIE ÉCONOMIQUE



QUELQUES ENTREPRISES QUI PARTICIPENT...



BIENVENUE SUR LA COMMUNE



C'EST AVEC GRAND PLAISIR QUE NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À...



MIEUKA LA MAISON

Burgers Truck

Du frais, du local, du sain
Situé place des Prés de la Colombière
Ouvert les mardis et vendredis de 17h à 22h



MIO FOOD

Food Truck

Sushis, nems, rouleaux de printemps, samoussas
Situé place des Prés de la Colombière
Ouvert les mardis et vendredis de 17h à 20h30



L'ESCALE

Food Truck

Friture de carpe, friterie et sandwiches
Situé place de la cure - actuelle place du marché
Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 17h à 22h



CROQUE & NOUS

Food Truck

Croque-monsieur
Situé place de la cure - actuelle place du marché
Ouvert le dimanche de 17h à 22h



SUSHI ET KIMCHI

Nouveau restaurant gastronomie asiatique

Vente à emporter
428 avenue du Léman
09 83 29 12 05
Ouvert du mardi au dimanche de 10h à 14h et de 17h à 21h



F2M

HAUTS ÉCOLOGIQUES ANTI-UV

Coralie PROBST
07 49 56 68 86 - contact@f2m-protectionuv.fr

VIE ÉCONOMIQUE



FOOD TRUCK EFFET DE MODE OU CHANGEMENT DE NOTRE MODÈLE DE CONSOMMATION ?

“ LITTÉRALEMENT LA TRADUCTION DE L'ANGLAIS EST « CAMION DE NOURRITURE », OU ENCORE POUR D'AUTRES « CAMION DE CANTINE AMBULANTE ”

Il s'agit de proposer une restauration rapide répondant à la demande du consommateur, majoritairement plutôt jeune, moins de trente ans soulignent certaines études, mais aussi un public familial avec des enfants.

UN CHANGEMENT DE MODE DE VIE :

Notre mode de vie a été bouleversé. Il faut faire vite, toujours plus vite, tout semble s'accélérer, les déplacements toujours plus longs ont profondément modifié nos habitudes alimentaires. Dans un premier temps ce fut le règne des grandes chaînes de la restauration rapide et des hamburgers industriels. Ce que certains dénonçaient comme la malbouffe. Mais avec les années 2000 nous sommes devenus plus exigeants sur la qualité de notre alimentation. Ces deux éléments marquent une évolution de nos modes de consommation.

Restaurants, brasseries, chaînes de magasins, producteurs, industriels de l'agroalimentaire ont tous essayé avec plus ou moins de succès de coller à cette évolution.

Mais la mutation la plus marquée, on la trouve dans cette nouvelle génération de camions restaurants les Food Trucks.

D'ABORD D'OÙ VIENNENT-ILS CES CAMIONS CANTINES ?

Les spécialistes tentent de nous convaincre que le Food Truck a été importé des États-Unis dans les années 2010 par des américains avec la création sur Paris du « Camion Qui Fume ».

Mais soyons chauvins. Ne s'agit-il pas plutôt d'une reprise de nos baraques à frites, camion à pizza ou plus récent à kebab ?

Le marché de la restauration rapide se transforme petit à petit pour se conformer à nos attentes de consommateur.



Mais cela répond aussi à l'envie de créer son activité, de monter son entreprise.

À Bons-en-Chablais sur les onze porteurs d'un projet de Food Truck en recherche d'un lieu d'installation, aucun ne dépend d'une chaîne de restauration, tous sont indépendants. Quant à leurs origines géographiques il s'agit plutôt de locaux. Cinq sont Bonsois, les autres viennent de Brenthonne, Fessy, Lully, Douvaine, Ivoire ou Viuz-en-Sallaz.

Vous pouvez retrouver leurs Food Trucks aussi dans les communes proches, Ballaison, Brenthonne, Cervens, Douvaine, Machilly, Massongy, Perrignier ou Veigy.

La crise de la covid a été un accélérateur de ce mode de consommation. Certains saisonniers ou cuisiniers privés de leur emploi ont décidé de créer leur activité.

Et puis il y a le développement urbain et la démographie de notre commune.

VIE ÉCONOMIQUE



Le Food Truck vise un public qui va consacrer un temps court pour acheter et consommer son repas. Le plus souvent le client va emporter son repas pour le consommer ailleurs. La concurrence est plutôt avec la restauration rapide. Mais l'offre reste différente. Pas de camion pizza ou kebab prévus.

Au contraire, en développant l'offre, ils ramènent de nouveaux clients potentiels, qui ne seraient pas forcément venus et participent de la dynamique commerciale locale. Il y a depuis le mois de juin cinq Food Trucks installés à Bons-en-Chablais sur les places des Prés de la Colombière, de la Cure et sur le marché hebdomadaire.

Tous ont trouvé leur public et l'on fait la queue pour repartir avec son repas.

En accueillant ce nouveau mode de consommation dans notre ville nous avons invité la gourmandise et l'animation dans nos rues. C'est aussi une qualité de vie améliorée, le plaisir de partager.

LES FOOD TRUCKS ET LES CUISINES DU MONDE

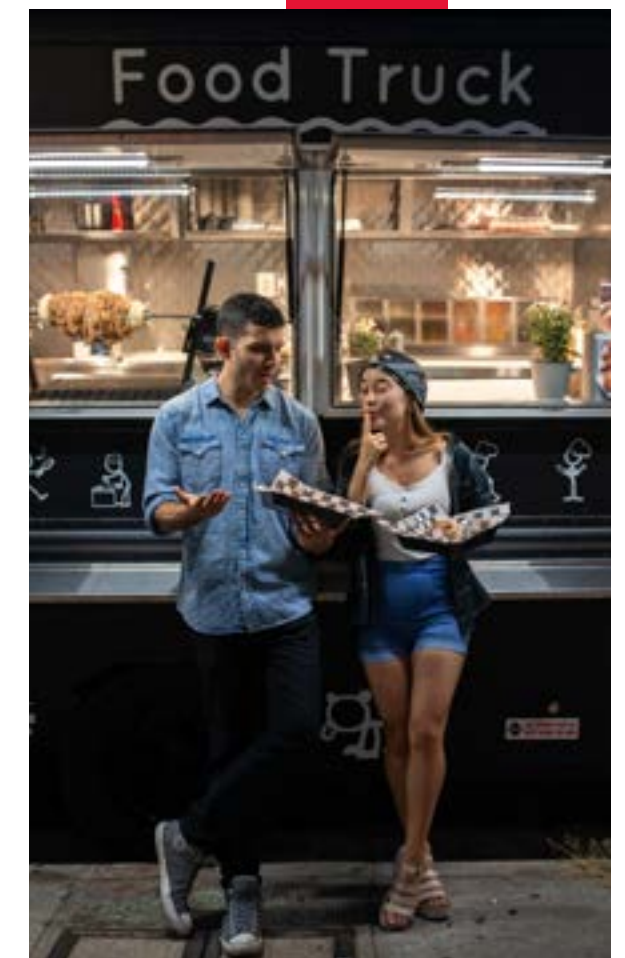
Vous pouvez retrouver sur la carte de leurs menus des propositions de nos régions françaises mais aussi d'autres pays. Sushis du Japon, nems ou samoussa d'Asie, burgers réalisés avec des produits locaux, friture de carpes venues d'Alsace, cuisine bio, torréfaction de cafés du Brésil, de Colombie, d'Éthiopie et bientôt tartiflette et croque-monsieur végétarien.

Tous ces plats sont produits par les cuisiniers et cuisinières qui sont ceux qui font aussi le service dans leurs Food Trucks. Une production locale, cuisinée avec des produits locaux, comme le rappelle la plaquette de l'un d'entre eux « du frais, du local, du sain, le tout concocté avec amour ».

VIENT LA QUESTION DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE OU PAS AUX COMMERÇANTS LOCAUX...

On entend bien sur la petite chanson monter... « On fait venir un Food Truck plutôt que de soutenir nos artisans et commerçants locaux ».

Si toute nouveauté entraîne toujours les éternels critiques des grincheux de service la question mérite d'être posée. En fait il n'y a pas de concurrence frontale entre un restaurant classique, une brasserie ou un bar avec un Food truck. Les produits, le temps de consommation, les horaires, l'installation en salle, l'ambiance, l'accueil et le comptoir font que l'offre de service est très différente.



VIE ÉCONOMIQUE



LA CONSOMMATION À BONS-EN-CHABLAIS



ENTRE LOCALE ET ÉCO-RESPONSABLE, UNE CONSOMMATION EN PLEIN ESSOR À BONS. FAVORISÉS PAR LA CRISE SANITAIRE, LES PRODUITS LOCAUX SEMBLANT ÊTRE REDEVENUS TENDANCE



Pauvres en intermédiaires et en kilomètres, les circuits courts agricoles se développent fortement. Mais leur essor est ralenti par un écosystème qui n'a pas encore assez évolué. De la cueillette en plein champ à la vente sur Internet, les produits locaux se réinventent avec une philosophie simple : minimiser le nombre d'intermédiaires et les distances parcourues.

Parce que leur main d'œuvre est souvent familiale et locale, ils ont pu continuer à produire malgré les conditions. Petits ou grands, ils sont de plus en plus nombreux à Bons-en-Chablais.



CAR ÊTRE « ÉCO-RESPONSABLE » EST DEvenu TENDANCE ET SURTOUT VENDEUR. MAIS, BIEN SOUVENT, LE TERME EST EMPLOYÉ SANS VRAIMENT COMPRENDRE LES RÉALITÉS QU'IL RECOUVRE. CETTE DÉMARCHE EST DONC ÉVIDEMMENT ASSOCIÉE AUX CIRCUITS COURTS ET LOCAUX



Loin d'être un effet de mode, les circuits courts étaient la norme jusque dans les années 80 qui ont marqué le début de l'hyperconsommation. Nous pouvons aussi associer ces circuits-courts à une démarche d'éco-responsabilité qui s'affiche à tout va, parfois à grand coup de marketing et de communication. Car être « éco-responsable » est devenu tendance et surtout vendeur. Mais, bien souvent, le terme est employé sans vraiment comprendre les réalités qu'il recouvre. Cette démarche est donc évidemment associée aux circuits courts et locaux. On les retrouve en vente directe (à la ferme, sur les marchés, avec les AMAP) ou en vente indirecte (points de vente collectifs, épicerie, paniers composés). **Rencontre avec les acteurs d'une consommation locale à Bons-en-Chablais.**



LES GENS REVIENNENT AU LOCAL

Exploitant agricole depuis 2006, Benoît Bellosat a pu suivre de près l'engouement que connaît les produits locaux dans le Chablais. Le confinement a fait venir les habitants vers les commerçants de proximité, « mais aussi des nouveaux clients ». Avec la Ferme du Verger, située justement sur la route du Verger à Bons, le gérant favorise des produits locaux et de qualité, qu'il « achète en direct sur les exploitations ». Il privilégie les circuits courts et travaille avec des collègues, collectivités ou encore des restaurants. Comme beaucoup, il vend des produits élevés naturellement, « sans traitement mais comme du bio », qui n'est pour lui qu'un effet de mode.

Dans une tout autre démarche éco-responsable, Déborah et Mélanie, deux jeunes mères de famille qui avaient des tas d'idées dans la tête, ont saisi l'opportunité du confinement pour créer leur épicerie « vrac » située à l'ancienne ferronnerie Bétemps.

VIE ÉCONOMIQUE



Avec **OBOCOLOCO**, elles ont pour but de revenir à de « vraies valeurs de consommation », et de travailler avec les locaux, pour « que tout le monde se fasse travailler ».

Avec comme **objectif de passer à zéro déchet**, OBOCOLOCO mise sur l'agriculture raisonnée. Pour aller vers une consommation plus saine, plus locale et plus durable, Mélanie et Déborah ont débordé d'imagination et ont pensé à tout (ndlr : je n'ai pas le droit de vous dire).

Optimistes quant à la croissance d'une consommation responsable à Bons, elles pensent comme beaucoup que « ça ne peut aller que crescendo ».

Au-delà d'un marché plus responsable, la tendance du bio est aussi en pleine croissance à Bons-en-Chablais. Malgré la crise sanitaire et l'expansion de la production en masse, l'offre et la demande concernant l'agriculture biologique ne cessent d'augmenter. Très nombreux sont les consommateurs qui adaptent leur mode de vie pour **mettre du bio dans leurs assiettes**.



LES ENSEIGNES PROPOSANT DU BIO NE CESSENT DE VOIR LE JOUR DANS LE CHABLAIS



Les enseignes proposant du bio ne cessent de voir le jour dans le Chablais. Les acheteurs sont très sensibles à l'impact écologique pour la planète et aux conséquences que peuvent avoir les produits qu'ils utilisent sur leur santé. Cette clientèle bio est relativement récente dans l'ensemble, et son nombre va grandissant étant donné les efforts d'innovation et de communication de la part des entreprises du Bio.

ON A UNE DEMANDE DE TOUT ÂGE

C'est une fierté pour Ludovic Berrod, le gérant des **Comptoirs de la Bio** situé dans le nouveau quartier des prés de la Colombière, que de voir débarquer dans son épicerie une **population locale et diversifiée**. Avec 825 mètres carrés de surface, 9 employés à temps plein, et des dizaines de clients (130 en moyenne chaque jour), le magasin a l'air d'être un véritable supermarché. Et pourtant, lorsque l'ont franchi la porte d'entrée, on trouve une **épicerie traditionnelle** avec des employés passionnés qui débordent de conseils et de détails sur leurs produits. Des produits en majorité venus de **récoltes voisines** ou du moins récoltés en France.

Il y a un donc un fort intérêt pour ses derniers car ils sont locaux et bios ; « un intérêt notamment chez les jeunes » comme l'explique Ludovic avec joie, grâce en partie à **des prix raisonnables pour des produits de qualités**.



des produits qui parviennent en partie du potager des fourches d'Antoine Fusi, l'un des deux associés qui s'occupent des serres, situées à côté du château de Buffavent à Fessy. Au total, ils ont 6 hectares exploités répartis entre Bons, Perrignier, Fessy et Margencel.

BEAUCOUP DE CLIENTS QUI VIENNENT DE BONS-EN-CHABLAIS

Des fruits, des légumes ou encore toutes sortes de plantes sont vendus directement depuis les serres où de nombreux bonsois font la démarche de venir s'approvisionner malgré la venue des maraîchers le mardi soir à la Grenette avec les AMAP.

Contre-exemple de la tendance qu'est le bio, **Le Tréseau** est un restaurant bio depuis plus de 40 ans et connaît une démarche historique et non de « mode ».

Des produits bios, locaux, frais et de saison, qui viennent de circuits courts avec par exemple la viande de la ferme du verger ou encore des légumes du potager des fourches.

Eden, la cuisinière, explique que le bio a aussi ses perversions. « **Le bio ne devrait pas exister car c'est normal. On n'est pas censé avoir une étiquette bio** ».

Toutefois « **l'évolution va dans le bon sens** » car cette tendance fait une sorte de boucle avec l'arrivée du bio puis l'essor du bio commercial puis le retour du bio local.

IL Y A VRAIMENT UN EFFORT DANS LA VILLE

Un constat que font Bruno Badet et le Fournil de Langin. La clé de leur réussite, on la doit à des ingrédients locaux de qualité et bios, ainsi qu'une proximité avec d'autres commerçants du Chablais. Du pain bio au levain, des brioches ou encore des biscuits qui font le bonheur de leurs clients habituels, « on sait pour qui on fait du pain ». Pour eux, il faudrait que « tout le monde soit bio » pour qu'il n'y ait plus de questions à se poser.

VIE ÉCONOMIQUE



AIDE AU DÉVELOPPEMENT

“ DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE ”

La commune de Bons-en-Chablais a conventionné avec la région Auvergne Rhône Alpes le dispositif « financer mon investissement commerce et artisanat ».

Cette convention est signée jusqu'au 31 décembre 2021. La commune de Bons-en-Chablais a souhaité permettre aux commerçants et artisans de pouvoir avoir accès à l'aide régionale.

SONT ÉLIGIBLES À CETTE AIDE RÉGIONALE

Les secteurs de la ZAC des Prés de la Colombière, des avenues du Jura et du Léman.
Les dépenses éligibles sont les investissements liés à l'installation ou la rénovation du point de vente.

QUEL COFINANCEMENT DE LA RÉGION AURA ET DE LA COMMUNE

Une subvention de 10% des dépenses éligibles pour la commune de Bons-en-Chablais.
Une subvention de 20% des dépenses éligibles pour la région AURA.
Les dépenses éligibles sont comprises entre un plancher minima de 10 000€ et un plafond de 50 000€.
L'objectif est de permettre un financement de 30% de l'investissement.



Le demandeur adressera à la commune de Bons-en-Chablais la copie du dossier déposé auprès de la région ainsi que les factures, devis signés, bons de commandes et un RIB.

La demande de subvention sera déposée soit en version papier par courrier ou à l'accueil de la mairie ou en version numérique à l'adresse suivante : economie@bons-en-chablais.fr

Le règlement de ce dispositif est disponible sur demande à la même adresse mail.

ACCÈS AU SITE AURA POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE



EMAIL : economie@bons-en-chablais.fr



MODALITÉ DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Déposer votre demande sur le site de la Région AURA, économie, aides financières, AIDE CLASSIQUE A L'INVESTISSEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT - Financer mon investissement « Commerce et artisanat »

IL ÉTAIT UNE FOIS...



PETITE ENFANCE - JEUNESSE



L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BONSENCHABLAIS



LE PÉRISCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2021-2022.
DURANT L'ANNÉE 2021-2022, L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BONSENCHABLAIS PROPOSERA COMME THÉMATIQUE POUR LE PÉRISCOLAIRE : IL ÉTAIT UNE FOIS...



- **Période 1** : Les artistes pour la période septembre / octobre
Nous allons proposer des temps de divertissement et de détente pour découvrir des artistes (peintres, poètes, philosophes, acteurs, musiciens...) à travers différents arts.
- **Période 2** : L'espace pour la période novembre / décembre
- **Période 3** : L'histoire pour la période janvier / février
- **Période 4** : Les grandes découvertes pour la période mars / avril

REJOINS-NOUS VITE !

04 50 39 41 76 - bonsinfos@fol74.org
accueilfolbons.fr

INSCRIPTIONS
SUR LE PORTAIL FAMILLE :
al-bons.portail-defi.net



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

LES ACTUALITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

LES ANIMATIONS

Elles reprendront dès la rentrée de septembre (sous réserve de protocole sanitaire)

ATELIERS PHILO

Le mercredi après-midi, une fois par mois, pour les enfants de 6 à 11 ans.

ATELIER MANGA AVEC LA DESSINATRICE NORÉKAKU

Samedi matin 25 septembre 2021
pour les jeunes de 11 à 15 ans
www.norekaku.fr

ATELIER D'ILLUSTRATION

animé par l'auteur Mathias Friman
Création d'un petit livre sur la nature
Dans le cadre du Festival des P'tits Malins
Samedi matin 23 octobre 2021 – à partir de 6 ans
www.frimanmathias.com

CINÉ-CONFÉRENCE

par Nicolas Pernot « Géorgie, Au Cœur du Caucase »
Vendredi 5 novembre 2021 en soirée
Tout public

NOUS VOUS Y ACCUEILLONS DÉSORMAIS :

- Mardi : 16h à 18h
- Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h
- Samedi : 9h30 à 12h30

Le service drive est toujours proposé aux usagers qui le souhaitent, vendredi de 14h30 à 17h30 et samedi de 9h30 à 11h30.

**EN AOÛT, LA MÉDIATHÈQUE
ADAPTE SES HORAIRES !**
mercredi 10h à 12h et 14h à 18h
samedi 9h30 à 12h30
Fermeture la semaine du 9 au 14 août inclus

bibliotheque@bons-en-chablais.fr
04 50 31 85 47

**DES NOUVEAUTÉS ARRIVENT
RÉGULIÈREMENT À LA MÉDIATHÈQUE,
N'HÉSITEZ PAS, VENEZ LES DÉCOUVRIR !**

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

FOIRE DE LA SAINT-MARTIN



LA 358ÈME FOIRE DE LA SAINT-MARTIN, ÉVÉNEMENT IMMANQUABLE
À BON-EN-CHABLAIS, AURA LIEU LE DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2021.
VOUS AVEZ BIEN LU : UN DIMANCHE !



NOUS VOUS DEVONS QUELQUES EXPLICATIONS :

Tout d'abord, nous faisons suite à la demande de personnes qui travaillent le samedi (dans les commerces, hôpitaux,...) et qui ne peuvent jamais, à leur grand regret, assister à cet événement.

Sans compter qu'à partir de cette année, à la demande de la préfecture, les manifestations ne doivent plus avoir lieu sur les routes à grande circulation. La RD 903 devra donc être libre. De ce fait, toute la configuration de la foire en sera modifiée.

Une équipe d'élus et de bénévoles a commencé à travailler sur la nouvelle implantation, qui en partant du parking de la cure, sillonnera les rues du nouveau centre bourg, la rue des sports, des écoles, les rues de Saint Didier et s'étendra jusqu'au passage à niveau près de chez Caramello.

Le nouveau parcours devra à la fois être validé par les instances officielles (préfecture, gendarmerie, services de secours...etc.) et impacter le moins possible les commerces et les riverains.



*La foire de Bons-en-Chablais dans les années 1830
Gravure de Harrison et Thomas*



L'accroissement de la foire sera indéniable et particulièrement la partie agricole. Les stands seront regroupés par thématique et de nombreuses animations seront proposées tout au long de la journée.

Mais promis, vous aurez plus d'informations et un aperçu du programme dans la prochaine gazette.

Et pour la première fois cette année, une brocante/vide grenier, ouverte aux particuliers, viendra s'ajouter aux stands de la foire.

POUR PARTICIPER : Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant et en retournant le bulletin d'inscription au verso de cette page (places limitées).

**REJOIGNEZ-NOTRE ÉQUIPE
POUR L'ORGANISATION DE LA FOIRE**

service vie locale au 04 50 36 34 96
ou stmartin@bons-en-chablais.fr

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



BULLETIN
D'INSCRIPTION



VIDE GRENIER - FOIRE SAINT-MARTIN
DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2021



NOM :	TÉLÉPHONE :
PRÉNOM :	TYPE DE PIÈCE D'IDENTITÉ :
MAIL :	N° PIÈCE D'IDENTITÉ (JOINDRE UNE PHOTOCOPIE) :
ADRESSE :	
JE RÉSERVE UN EMPLACEMENT DE MÈTRES (1€ LE MÈTRE) AVANT LE 15/10/2021 EN JOIGNANT UN CHÈQUE	

À L'ORDRE DU TRÉSOR PUBLIC (ENCAISSEMENT SEMAINE 45)

Une confirmation de votre inscription et le règlement complet vous seront envoyés courant octobre 2021.

Seule la réception d'un dossier complet (bulletin d'inscription, règlement par chèque et photocopie pièce d'identité recto/verso) donnera lieu à une réservation d'emplacement.

RÈGLEMENT
ET ORGANISATION PRATIQUE

Vous organisez vous même votre vente. Prévoir chaise, table ou tapis pour l'exposition des biens, tonnelle, etc.
Un parking sera à votre disposition gratuitement (interdiction sur le lieu de la brocante des remorques, camping-car...).

Je mettrai une tonnelle sur mon stand
☐ Oui ☐ Non

Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne donnent lieu à aucune discussion. La présence des véhicules d'exposants n'est permise que dans des zones déterminées par l'organisateur. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la brocante dès le déchargement terminé.
Accueil des exposants de 5H30 à 7H30
Une pièce d'identité est demandée à chaque exposant.

Circulation interdite sur le vide Grenier de 8h00 à 17h30.
Se rapprocher des organisateurs en cas de départ anticipé.

Départ des exposants pour 18h00, tous les exposants devront récupérer leur matériel et laisser leur espace tel qu'ils l'ont trouvé.

Le vide grenier aura lieu quelque soit la météo. Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué, sauf s'il est annulé du fait de l'organisateur de la Foire ou des conditions sanitaires en vigueur.

Je déclare sur l'honneur : Ne pas être commerçant(e), Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce), Ne participer qu'à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Je m'engage à respecter le règlement du vide grenier et les consignes des organisateurs le jour de la Foire.

Fait à le / / 2021
Signature :

RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS
À RETOURNER PAR COURRIER
Mairie de Bons-en-Chablais
Police Municipale
15 Place Henri Boucher
74890 BON-EN-CHABLAIS

RENSEIGNEMENTS
stmartin@bons-en-chablais.fr



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



LE MARCHÉ
DES 4 SAISONS



UNE NOUVEAUTÉ SUR LA COMMUNE DE BON-EN-CHABLAIS : L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DES 4 SAISONS SUR LA PLACE DES PRÉS DE LA COLOMBIÈRE EN AVRIL, JUIN, SEPTEMBRE ET À NOËL. UN RENDEZ-VOUS OÙ ARTISANS, CRÉATEURS ET PRODUCTEURS LOCAUX ACCUEILLENTE LE PUBLIC DE 9H À 18H30.



Le premier a eu un peu de mal à se mettre en place en raison de la pandémie. D'abord prévu le 21 avril, puis reporté le 9 mai, nous pensions avoir adapté ce premier marché floral au protocole visant à garantir la sécurité du public. C'était sans compter sur un nouvel arrêté préfectoral tombé 2 jours avant, nous refusant l'autorisation d'un marché non alimentaire et nous obligeant à annuler.

Un nouveau coup dur pour ceux empêchés une nouvelle fois de vivre de leur travail. Un contre temps qui, malgré tout n'a pas terni leur enthousiasme, puisqu'ils ont répondu présents, encore plus nombreux, pour le marché d'été du dimanche 27 juin 2021.

Un marché animé, sous un soleil radieux où plus de 30 exposants, tous artisans créateurs ou producteurs locaux ont pu proposer, dans une ambiance conviviale, des produits variés, appréciés par une foule de visiteurs, flânant et retrouvant au détour d'un étal un voisin ou un ami.

Un joyeux point de rencontre avec la participation de l'amicale des Sapeurs Pompiers pour la buvette et la restauration.

À VOS AGENDAS

Rendez-vous le 26 septembre pour le marché d'automne



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



LES ACTUALITÉS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE



AU SEIN DU QUAI DES ARTS, L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE DE BONS-EN-CHABLAIS (EMMTD) EST UN LIEU MAJEUR D'ÉDUCATION ARTISTIQUE, ET PROPOSE UN LARGE CHOIX D'ACTIVITÉS DISPENSÉES PAR UNE ÉQUIPE DE 24 PROFESSEURS DIPLÔMÉS ET INVESTIS POUR TRANSMETTRE À PRÈS DE 500 ÉLÈVES LA PASSION ARTISTIQUE



L'EMMTD participe activement au rayonnement culturel de la ville par un éventail riche d'actions et de projets artistiques. Elle est placée sous l'autorité du Maire et dépend de la REPEM (Régie Personnalisée de l'Ecole de Musique, Théâtre et Danse) située dans les locaux de la Mairie.

MUSIQUE/THÉÂTRE/DANSE RENTÉE 2021

Pour cette nouvelle rentrée 2021, tous nos enseignants continuent à avoir à cœur de faire évoluer le talent des élèves, enfants et adultes.

Parmi le large choix d'activités artistiques dispensées par nos **24 professeurs diplômés**, ce ne sont pas moins de **18 instruments** (violon, alto, violoncelle, clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone, trompette, cor, trombone, euphonium, percussions, accordéon, piano, guitare classique, guitare basse et électrique, harpe) qu'enfants, adolescents et adultes peuvent pratiquer en cours individuels et en collectif, à travers un cursus d'apprentissage varié et adapté à chaque âge.

Deux nouvelles classes d'instrument : une classe de harpe et une classe de MAO (Musique Assistée par Ordinateur) sont ouvertes pour cette année, ainsi qu'une classe de solfège pour les adolescents débutant en musique et un atelier instrumental pour adultes débutants.

Sept disciplines de danse sont également proposées : Éveil, Classique, Contemporain, Modern-Jazz, Street Dance, Break Dance, Claquettes, Stretching, Barre à Terre, avec le retour cette année de la classe de claquettes enfants.



En théâtre, des ateliers sont proposés pour les enfants, adolescents et adultes. Plusieurs stages, spectacles, concerts viennent jaloner et enrichir, tout au long de l'année, la vie artistique de notre école.

NOTRE ACTUALITÉ, NOS PROJETS

Malgré cette période compliquée liée au contexte sanitaire, la motivation et les projets de l'école n'ont rien été altérés. Notre école a su rebondir et s'adapter...

Ainsi, l'allègement des consignes sanitaires nous ont permis d'organiser des auditions d'évaluation pour nos élèves instrumentistes en mars et tout au long des mois de mai et juin. Ces auditions ont donné la possibilité à nos

élèves, soutenus et accompagnés par leur professeur, de présenter le fruit de leurs efforts et de leur travail. Ils ont regagné la confiance et ont redynamisé leur motivation.

De plus, grâce à l'aide de quelques membres de l'association des parents d'élèves de notre école, ces prestations ont pu être diffusées « en live » pour donner la possibilité aux proches des élèves, d'y assister, de chez eux, en direct.

Cette initiative a vivement été appréciée !

Et nos élèves peuvent être fiers de leur prestation « en streaming » !

Le 26 juin dernier, dans le respect des règles sanitaires, nous avons également organisé la fête de notre école intitulée la « Fête du Quai des Arts » afin d'offrir la possibilité à nos élèves de se produire sur scène, et à leurs proches d'assister à leur prestation. Nous sommes heureux d'avoir pu clore cette année si particulière d'une belle manière !

La représentation publique de fin d'année est un objectif important pour tout élève artiste. Elèves et professeurs ont fourni un travail remarquable pour l'atteindre !

Merci à tous !



Afin de s'inscrire dans la rapide évolution de la modernisation des méthodes d'apprentissage, l'EMMTD réfléchit à l'élaboration de divers projets pour cette rentrée 2021 comme l'introduction des outils numériques au sein de ses classes de Formation Musicale.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



La communication de notre école augmente sa visibilité également par l'ouverture d'un compte Instagram (emmtdbons) et d'un compte Facebook (Emmtd Bons En Chablais) ainsi que d'une page Facebook (« Notre école a des talents »).

Notre présence sur les réseaux sociaux témoigne de l'activité artistique qui continue. Suivez-nous !



Ainsi, l'école de musique, théâtre et danse se projette et continue à nourrir son actualité autant que les contraintes sanitaires le permettent.

LES INSCRIPTIONS POUR CETTE RENTÉE 2021 RESTENT OUVERTES

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE

QUAI DES ARTS
214, avenue de la Gare
74890 BONS EN CHABLAIS
04 50 87 06 39
bons-en-chablais.fr
emtdbons@orange.fr

Instagram emmtdbons
Facebook Emmtd Bons En Chablais

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



AGB, CRÉATION D'UNE ENTENTE POUR LES FÉMININES DANS LE CHABLAIS



CHÈRES JOUEUSES, CHERS ÉDUCATEURS, CHERS PARENTS.
LES CLUBS DU FC ST CERGUES, DU FC LÉMAN ET DE L'AGB ONT L'IMMENSE PLAISIR
DE VOUS ANNONCER LA CRÉATION D'UN GROUPEMENT FÉMININ
POUR LA SAISON PROCHAINE.



Nos 3 clubs ont décidé de mettre en commun leurs ressources, leur motivation et leurs idées pour favoriser l'essor du Football Féminin dans notre secteur.

Dans les faits, chaque club développera ses joueuses dans le foot animation puis à partir de la catégorie U15, nous regrouperons les effectifs pour que les joueuses se développent ensemble. La pratique à l'entraînement en match se déroulera en mixité pour favoriser la progression de nos jeunes filles.

Christophe MARCHAT va piloter ce beau projet en collaboration avec Enzo PULEDDA, Anthony MASSE et Vanessa GEROUDET.

Les joueuses de nos 3 clubs pourront ainsi rejoindre une structure qui les accompagnera tout au long de leur carrière, en leur permettant de garder un lien fort avec leurs partenaires de jeu et leur club d'origine.

Dès l'année prochaine, nous aurons un effectif en U15 qui nous permettra de débiter l'aventure.

Nous espérons également dès la saison prochaine mettre en place un groupe seniors susceptible de débiter en compétition à la rentrée 2021 ou bien à la rentrée 2022 selon les effectifs et le profil des joueuses.

Un beau projet « Féminin » social, éducatif et sportif dans le Chablais pour les prochaines saisons !!!

Les Présidents.
FC St Cergues : Anthony MASSE
FC Léman : Alexandre GEROUDET
AG Bons : Alain BLANCHET



**FOOT FÉMININ
SAISON 2021-2022**

Catégories U15
et Senior

POUR TOUTES INFORMATIONS

AG BONS

Christophe MARCHAT : 06 08 78 62 12 –
feminines@agbfoot.fr

FC ST CERGUES

Anthony MASSE : 06 13 26 42 40
fcscfeminin@gmail.com

FC LÉMAN

Vanessa GEROUDET : 06 69 45 37 13
vanessa-geroudet@bbox.fr



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



LE SKI CLUB



TOUT L'HIVER, LE SKI-CLUB
DE BONS-EN-CHABLAIS A PERMIS
À UNE TRENTAINE DE JEUNES
DE PROGRESSER SUR LES SKIS
DANS LES STATIONS
CHABLAISIENNES.



Le comité de ski du Mont Blanc s'est allié avec les stations et les ski-clubs de Haute-Savoie pour prolonger dans l'été la joie et le plaisir qu'ont eu ces jeunes cet hiver et pour leur faire découvrir d'autres moyens de glisse fun !

Ils organisent un tournoi **festival de la glisse** sur tout l'été. Durant 6 dimanches sur 5 mois, il y aura au programme du biathlon, du ski freestyle nautique, du saut à ski, etc ! La 1^{ère} étape qui s'est déroulée aux Contamines le 20 juin a été consacrée au biathlon et au ski roller !

Bien sûr le ski-club de Bons-en-Chablais y participe. Les journées sont gratuites pour les licenciés et au tarif de 10 euros pour ceux qui veulent venir.



Un repas à base de produits locaux est proposé sur place, le ski-club met un bus en place et les parents peuvent aussi venir profiter de ces journées !

RETROUVEZ PLUS D'INFO SUR

ski-club-bons-en-chablais.clubffs.f

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

DES LOUPS SUR LES PENTES
DES VOIRONS

“ ON SAIT QUE LE LOUP EST ACTUELLEMENT SIGNALÉ DANS CERTAINS MASSIFS DE HAUTE-SAVOIE. L'ANNONCE DE SON ARRIVÉE DANS LA CHAÎNE DES VOIRONS N'EST PAS UNE NOUVEAUTÉ. ”

Ces canidés ont longtemps fait partie des hôtes de nos montagnes, où ils ont été parfois les vecteurs de la rage : au printemps 1751, à Fessy, un loup enragé est la cause de la mort d'un garçon de 15 ans qu'il avait mordu. Une anecdote drolatique encore évoquée à la fin du XIX^e siècle, met en scène un berger aux prises avec un loup qui veut emporter une des brebis dont il a la garde et qu'il s'efforce de retenir... Il finit par crier au loup : « Na, te l'aré pô, la fya à Mons' Moynat ! » (Non tu ne l'auras pas la brebis à Mons'Moynat), comme si le nom du propriétaire pouvait en imposer au prédateur... Or Me Henri Moynat, notaire de Lully, était châtelain de Langin vers 1778. Il y avait donc des loups dans la contrée à cette époque !

À plusieurs reprises dans la première partie du XIX^e siècle des loups ont manifesté leur présence dans les pentes des Voirons, ou des Hermones. En témoigne la correspondance du secrétaire des communes du pays de la Côte avec les services de l'intendance « de la province de Chablais », à Thonon.

Ce secrétaire, nommé par les autorités Sardes avait dans son ressort toutes les communes de Cervens, à Saint-Cergues. Il s'agit du notaire de Bons, Joseph-Marie Thorens : en ce temps de la Restauration du Royaume

de Piémont Sardaigne, qualifié ironiquement de celui du « Buon Governo », il cumulait avec son poste d'officier ministériel celui de secrétaire de ces communes et les fonctions de châtelain dans le mandement de Bons (supprimé par l'édit du 10 novembre 1818).

Mais malgré cette suppression, Me Thorens sera maintenu dans ses fonctions de châtelain dans ces communes, et continuera de tenir ses audiences à Bons.

“ AU MOIS DE JUIN 1819, IL ALERTE L'INSPECTEUR DE POLICE DE THONON SUR LA NÉCESSITÉ D'ORGANISER UNE BATTUE CONTRE LES LOUPS SUR LES PENTES DE LA CHAÎNE DES VOIRONS ”

Au mois de juin 1819, il alerte l'inspecteur de police de Thonon sur la nécessité d'organiser une battue contre les loups sur les pentes de la chaîne des Voirons : on lui a signalé leur présence. « Ils parcourent actuellement,

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

s'affole le notable, les communes de Brenthonne et ses voisines ». Aussi réclame-t-il que soient prises d'urgence des mesures destinées « à détruire ces animaux malfaisants » avant que ne se produisent les accidents que ces bêtes redoutées « occasionneront infailliblement ».

Il existait alors des pâturages d'altitude dans les Voirons. Et les familles les plus modestes trouvaient dans les bois et « taillées » où faire paître leur cheptel d'une ou deux vaches ou, malgré les règlements qui en rappelaient l'interdiction, de quelques chèvres, que l'on faisait garder « tant mal que bien » par les enfants. On comprend que leurs parents et les autorités aient redouté pour eux une rencontre avec le loup, pour ne rien dire des atteintes dont aurait pu souffrir le cheptel confié à ces jeunes pâtres !

“ POUR LE NOTAIRE, IL EST « INDISPENSABLE QUE LES COMMUNES DE MACHILLY ET SAINT-CERGUES PARTICIPENT AUSSI À CETTE CHASSE, BIEN QU'ELLES RELÈVENT D'UN AUTRE CHÂTELAINE ». ”

Pour le notaire, il est « indispensable que les communes de Machilly et Saint-Cergues participent aussi à cette chasse, bien qu'elles relèvent d'un autre châtelain ».

Aucun détail ne nous est parvenu sur cette chasse au loup, mais elle paraît avoir été efficace, puisqu'il faudra attendre une vingtaine d'années pour trouver mention d'une alerte au loup. S'agit-il d'une nouvelle arrivée de cet animal, ou sa présence n'avait-elle jamais cessé malgré les battues ?



En janvier 1839, en effet, le même Me Thorens adresse à l'intendant de Thonon une demande d'autorisation de port d'armes pour les gardes champêtres des communes dont il est toujours le secrétaire. Car ces gardes devaient aussi surveiller les bois : « leurs fonctions les obligent à parcourir soit de jour soit de nuit la campagne et les forêts, la plaine et la montagne ». Il ajoute que « c'est toujours avec une espèce de crainte qu'ils remplissent ce devoir parce qu'ils ont à redouter la rencontre des loups ».

Faut-il donc en conclure que ces loups ne limitaient pas leur territoire au massif des Voirons, mais s'aventuraient aussi dans la plaine bas-chablaisienne ? Ne dit-on pas qu'à la même époque un enfant de Saint-Didier fut victime d'une attaque de loups ? Ce qui tendrait à prouver que ces prédateurs ne sont pas sans danger...



Gustave Doré



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

TERRA LANGINI MÉMOIRE & PATRIMOINE

SORTIE DE DÉCOUVERTE

DIMANCHE 8 AOÛT 2021

Sortie guidée et commentée par Denis Lavy. Les vestiges de l'ermitage des Voiron, fondé en 1451 par Louis de Langin. Histoire et légende.

RDV 15h aux Voiron, parking du haut.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

3 circuits commentés de découverte du patrimoine local, avec Denis Lavy.

SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2021

- RDV 10h, place de Castione
« Vieilles demeures et moulins du bourg de Bons. »
- RDV 14h30 place du Marché
« Châteaux et maisons-fortes de Bons-en-Chablais »

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2021

- RDV 14h30 place du marché :
« Roman, gothique, baroque, néo-classique sarde et néo-gothique, les 5 âges de l'architecture religieuse locale ».

SORTIE DÉCOUVERTE DES CHAMPIGNONS

(bois de Brens)

SAMEDI 9 OCTOBRE 2021

Sortie guidée et commentée par Denis Jordan
RDV 14 h place du Marché Bons-en-Chablais

SOIRÉE DIAPORAMA

VENDREDI 29 OCTOBRE 2021

Fleurs et faune de la Mongolie avec Denis Jordan - 20h,
Salle St Jean Bosco, rue des Lanches, Saint-Didier.

*Gratuit, Tout public, enfants dès 7 ans accompagnés,
Respect des consignes sanitaires en vigueur.
(gestes-barrière, port du masque obligatoire.)*

Toutes les activités proposées par « Terra Langini, Mémoire et Patrimoine » ont pour objectif une sensibilisation du public aux différents aspects du patrimoine de notre « coin de Chablais » et à sa préservation, de même celle de la mémoire des générations qui nous ont précédé et nous ont légué ainsi les éléments d'une véritable culture locale.

RENSEIGNEMENTS

06 64 29 81 99
terralangini.org

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



LE CLUB DE L'AMITIÉ

VOUS ÊTES À LA RETRAITE, NE RESTEZ PAS SEUL(E).

Notre comité de bénévoles se réunit régulièrement pour vous proposer des activités qui vous permettront :

- De tisser des liens de camaraderie ou d'amitié
- Autour de moments d'échanges, de partage, de convivialité
- À travers des sorties (spectacles, restaurants, cinémas, excursions, théâtre, visites) environ une par trimestre
- Des jeux de société tous les jeudis après-midis pour ceux qui le souhaitent
- Des goûters d'anniversaires
- Des lotos (les 1er mardi des mois d'hiver)
- Un séjour de vacances de 2 à 5 jours
- Et nous espérons quelques thés dansants dans l'année

NOS PRINCIPAUX MOMENTS DE CONVIVIALITÉ :

Les repas tripes, filets de perches, cochonnailles, grillades en extérieur, galettes de l'Épiphanie, goûters d'anniversaires...

Vos idées sont les bienvenues pour nous permettre d'enrichir les propositions.

Nous élaborons tous les 6 mois un programme présentant nos diverses activités.

VENEZ NOUS REJOINDRE

Nicole SCHERLY : 04 50 94 82 66

Vous pouvez choisir les activités auxquelles vous souhaitez participer : sorties seulement et (ou) jeux le jeudi après-midi

LE FESTIVAL DES ASSOCIATIONS

Nous avons continué, malgré la situation sanitaire, à organiser des événements, même si la plupart du temps, nous devons les annuler ou les reporter.

C'est ainsi que n'ont pu avoir lieu la fête de la Musique couplée au premier Festival des associations. Associations que nous remercions d'avoir répondu présentes à cette nouvelle proposition, qui devait leur permettre de mettre en avant la richesse de leur travail et l'engagement de leurs bénévoles.

Mais aussi aux futurs adhérents de connaître, voire d'essayer les activités avant de s'y inscrire au forum des

associations de septembre.
Ce n'est que partie remise pour 2022.

En attendant, vous pourrez vous inscrire à votre activité préférée lors du Forum des Associations du **4 septembre 2021**.

CONSULTEZ L'ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

bons-en-chablais.fr/index.php/Vie-associative



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



LA VOGUE DE SAINT-DIDIER



UNE FESTIVITÉ QUI A VU LE JOUR !
MÊME LE SOLEIL S'EST DÉCONFINÉ POUR ÊTRE AU RENDEZ-VOUS.



Alors que les fêtes foraines sont annulées ou encore incertaines, la Ville de Bons-en-Chablais a choisi de perpétuer la tradition de la vogue de Saint Didier.

Elle a même accordé la gratuité des emplacements aux forains qui ont repris du service après plusieurs mois d'arrêt forcé. Étaient présents : 9 stands de jeux d'adresse, 3 manèges à sensations, 6 stands « food », 8 animations enfants et un grand choix de barbes à papa.

En ce week-end de Juin, la joie de se retrouver, de s'amuser et de goûter aux cacahuètes grillées se lisait sur les visages des enfants et des parents. Et les forains, qui ont distribué des tours de manège gratuits aux enfants présents sur la vogue, ne boudaient pas leur plaisir.

Evènement organisé dans le respect des gestes barrières et des consignes données par la préfecture.



CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE



Si les jeux et les loisirs évoluent, les manèges font toujours le bonheur des petits et des grands et ont encore de beaux jours devant eux.

Nous remercions le Comité des Fêtes pour sa participation et l'énergie de ses membres bénévoles qui ont tenu la buvette et assuré la restauration avec leur dynamisme habituel.

Il est toutefois à noter que c'est la dernière fois que notre vogue a lieu sur la place de la gare. En effet, le futur pôle gare ne nous permettra plus d'utiliser cet emplacement.

Nous étudions dès à présent, avec les forains, leur venue pour 2022 et les contraintes exigées pour une installation stable de leurs manèges.





LA SÉLECTION UNC ALPES

La Section UNC Alpes de BONS-EN-CHABLAIS et environs était en Assemblée Générale ce mardi 15 juin 2021 après-midi à la salle des fêtes de Bons.
(Association de la loi 1901 reconnue d'utilité publique, composée d'anciens combattants et de veuves, de soldats de France, OPEX ou service militaire)

Pour cette occasion le Président de la Section, **Paul CONDEVAUX**, avait invité les maires des 4 communes concernées (Bons, Brenthonne, Fessy et Lully), les Présidents des autres Sections du Canton et deux représentants de la fédération Départementale, son Président **Hubert BORNENS** et **Andrée NEVEU-PERRET**, secrétaire adjointe et Présidente de la section des veuves d'anciens combattants « **Pierres de gué** » à participer à cette Assemblée.

En fin de partie statutaire menée parfaitement par Paul CONDEVAUX, le Président BORNENS a rappelé les objectifs

de l'Association « qui compte quasiment 6000 membres en Haute- Savoie et reste l'une des deux plus importantes Associations à représenter le monde combattant en France, avec 250.000 adhérents.

L'arrivée d'adhérents plus jeunes (service militaire et OPEX) nous permet non seulement de maintenir le devoir de mémoire et d'honorer les soldats de toutes les guerres, morts pour la France lors des commémorations, mais aussi de continuer à défendre des valeurs que défend notre association.

Soutenir et respecter nos institutions, l'armée, la Police, la Gendarmerie, les pompiers et le corps médical, qui sont toujours prêts à nous aider et nous défendre ».

Un cocktail dinatoire s'en est suivi, pour le plaisir de se retrouver des adhérents de la Section.



EXPRESSION POLITIQUE



LISTE MAJORITAIRE BONS POUR TOUS

C'EST UNE RÉALITÉ,

les élus locaux doivent composer avec les compétences transférées aux agglomérations, Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux (EPCI).

À Bons-en-Chablais, nous venons de vivre plusieurs situations qui sont de bons exemples : la maison de santé multi sites que nous attendons depuis 2014, le dossier du lycée caractérisé par son manque de concertation, l'urbanisation qui apparaît incontrôlée pour les Bonsois.

Au-delà des transferts de compétences aux EPCI, c'est le travail de cohésion avec les élus locaux qui peine à émerger. La loi de 2015 sur la nouvelle organisation territoriale, la loi NOTRe, a renforcé les compétences des Régions et des EPCI comme Thonon agglomération.

La volonté de créer des collectivités plus grandes devait engendrer des économies d'échelle, une gestion plus rigoureuse des deniers publics.
En réalité, elle a éloigné les citoyens des lieux de décision et a rendu incompréhensible « le qui fait quoi ».

Les élus locaux ont souvent le sentiment qu'on leur impose des décisions.
L'abstention des dernières élections n'est-elle pas en partie liée à ces constats ?

Nous croyons à la participation citoyenne, à la coopération et la solidarité intercommunale.
Le maire et son conseil municipal restant l'instance la plus proche et la plus reconnue par les habitants, nous souhaitons que cette relation à l'intercommunalité se fasse dans le respect de l'action locale et la concertation.

Ainsi, le conseil municipal de Bons en Chablais du 17 mai a exprimé son doute sur l'intérêt de l'intégration de la commune de Publier dans l'agglomération par 10 votes contre, 7 abstentions et 7 votes pour.

Cela traduisait notre volonté d'une démocratie où le local et les citoyens sont informés, consultés sur les décisions importantes. Souhaitons que la Charte de gouvernance de Thonon Agglomération en cours d'élaboration aille dans ce sens.

Les élus de la liste « Bons pour tous »

BONS À VIVRE

CHÈRES BONSOISES, CHERS BONSOIS,

Lors du conseil municipal du 17 mai 2021, nous avons voté contre l'acquisition de l'immeuble « Poterie Marchand », situé au 47 rue de la poterie.

Nous estimons que les 450 600 € affectés à cet achat pourraient être réservés à d'autres investissements que nous jugeons prioritaires.

Ce bâtiment, certes ancien et faisant partie du patrimoine de Bons, se trouve enclavé et éloigné de la mairie pour une utilisation en tant qu'annexe.

Nous souhaitons revenir sur l'article de la gazette du printemps 2021 concernant la Maison de santé. Le 1^{er} projet

n'a pas été mené à terme, il est inexact d'écrire qu'une maîtrise d'ouvrage non publique rend impossible l'octroi de subventions.

Cependant, notre équipe œuvre activement pour un aboutissement de cette maison espérée par tous les habitants de Bons-en-Chablais. Nous vous informerons régulièrement sur l'évolution de ce dossier, et resterons vigilants concernant les solutions proposées.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances faites de retrouvailles et de convivialité.

Les élus de la liste « Bons à Vivre »

JEU
●●●

OÙ A ÉTÉ PRISE CETTE PHOTO ?



Réponse dans le prochain numéro.

RÉSULTAT DU JEU DE LA GAZETTE DE PRINTEMPS



La photo a été prise à l'angle de l'avenue de la gare et de la rue de l'église sur l'ancienne commune de Saint-Didier.



À VOS ALBUMS PHOTOS

Si vous voulez nous proposer une photo ou une énigme, ayant trait à Bons-en-Chablais, vous pouvez envoyer vos propositions à vielocale@bons-en-chablais.fr



AGENDA

●●●

ÉVÈNEMENTS & ANIMATIONS



AOÛT
JEUDI 19
●●●
DON DU SANG
SALLE DES FÊTES



SEPTEMBRE
SAMEDI 4
●●●
FORUM
DES ASSOCIATIONS
SALLE DES FÊTES



SEPTEMBRE
LE 19 ET 20
●●●
JOURNÉES
DU PARIMOINE



SEPTEMBRE
DIMANCHE 26
●●●
MARCHÉ
DES 4 SAISONS



OCTOBRE
DU 4 AU 10
●●●
LA SEMAINE BLEUE
«ENSEMBLE, BIEN DANS
SON ÂGE, BIEN DANS
SON TERRITOIRE»



OCTOBRE
SAMEDI 9
●●●
OCTOBRE ROSE
MARCHE ET GOÛTER



NOVEMBRE
JEUDI 4
●●●
DON DU SANG
SALLE DES FÊTES



NOVEMBRE
DIMANCHE 14
●●●
FOIRE DE LA
SAINT-MARTIN



DÉCEMBRE
DU 17 AU 23
●●●
CHALETS
DE NOËL



INFOS PRATIQUES



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

MAIRIE DE BON-EN-CHABLAIS

15 place Henri Boucher
74890 Bons-en-Chablais
04 50 36 10 30
mairie@bons-en-chablais.fr
www.bons-en-chablais.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi : 14h30 - 17h30
Mardi : 9h00 - 12h00 et 14h30 - 17h30
Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00
et 14h30 - 17h00

PERMANENCE DU CCAS

Lundi : 14h30 - 16h00
Mardi : 9h00 - 12h00 et 14h30 - 16h00
Jeudi : 9h00 - 11h45 et 14h30 - 16h00
Vendredi : 9h00 - 11h45
04 50 82 08 08

PERMANENCE DU SERVICE SCOLAIRE

Mardi : 9h00 - 12h00
Mercredi : 9h00 - 12h00 et 14h30 - 17h00
Jeudi : 09h00 - 12h00
Vendredi : 09h00 - 12h00
04 50 82 08 07

POLICE MUNICIPALE

Lundi, mardi, mercredi et jeudi :
8h00 - 12h00 et 13h15 - 17h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 et 13h15 - 17h00
Samedi : 7h30 - 12h00
04 50 36 34 97

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Mardi : 16h - 18h
Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h
Samedi : 9h30 - 12h30
Le service drive est toujours proposé aux usagers
qui le souhaitent :
vendredi de 14h30 à 17h30
samedi de 9h30 à 11h30.
04 50 31 85 47
bibliotheque@bons-en-chablais.fr
www.bons-en-chablais.fr rubrique « médiathèque »

EN AOÛT LA MÉDIATHÈQUE ADAPTE SES HORAIRES

Ouverture au public : mercredi 10h à 12h
et 14h à 18h et samedi 9h30 à 12h30
Fermeture la semaine du 9 au 14 août inclus.